

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 14 février 2022**

**CD20220214\_29**  
**id. 6242**

*Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DELIBERATION**

**BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE  
PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS  
RELATIFS À L'EXERCICE 2022**

Le montant des investissements réels 2022 de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne s'élève à 567 942,68 € répartis entre les travaux de mises aux normes, de sécurisation, d'aménagements des espaces et d'animations, d'achats de matériels, équipements et fournitures.

Les travaux prévus concernent l'ensemble des espaces de la base de loisirs : bâtiment hébergement, camping individuel, snack, bâtiment administratif, espace aquatique et vestiaire.

En raison de son inscription sur la liste des centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques, la base de loisirs doit pouvoir accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les équipes de France ainsi que les délégations étrangères, et leur offrir des équipements répondant aux normes internationales.

Pour cela, un rapport a été présenté à l'Assemblée départementale lors de la réunion consacrée aux débats d'orientations budgétaires, le 14 décembre 2021, afin de financer divers équipements (achat de matériels et petits travaux tels que des appareils de musculation, appareils de cryothérapie, acheminement pour les personnes personnes à mobilité réduite, réhabilitation des vestiaires groupes notamment) pour un budget prévisionnel de 176 322,11 € dont les crédits de paiements sont inscrits lors de cette session budgétaire.

D'autres aménagements sont à réaliser cette année pour garantir un accueil optimal du tout public avant la saison estivale :

### **L'amélioration des campings**

- **l'agencement du camping groupe** : ce camping nécessite un aménagement plus adapté pour les centres de vacances : mise en place d'une tente de vie, réalisation de chapes en béton pour l'installation des tentes, fournitures de malles de rangement, de kits d'éclairage, mise à disposition de jeux de plein air, installation d'un filet multi-sports notamment pour un coût total estimé à 47 512,32 €.
- **les travaux de rénovation du réseau électrique sous-terrain du camping individuel** : ce camping est pénalisé par des dysfonctionnements de son système d'éclairage. Afin d'assurer la sécurité des usagers du camping, il est nécessaire d'entreprendre ces travaux pour un coût estimé à 14 435,58 €.

## L'espace aquatique et sportif

- **l'établissement de deux diagnostics :**

- une expertise globale de l'espace aquatique permettra de faire le point sur la nature des travaux à réaliser pour la réhabilitation de cet espace ;
- une étude prospective de réalisation et d'emplacement des équipements sportifs pour une cohérence d'aménagement et de proposition sportive correspondant aux besoins des usagers de la base de loisirs.

Pour cela, 25 000 € sont inscrits au budget afin de permettre leur lancement et parvenir à un chiffrage plus précis pour la décision modificative.

- **dans la continuité des travaux de la piscine et dans l'attente du diagnostic, des travaux d'entretien** sont nécessaires afin de pouvoir assurer l'accueil des usagers pour l'été 2022. La réalisation des joints du grand bassin ainsi que la réparation du pédiluve seront effectués pour un coût total estimé à 25 000 €.

## Les travaux de sécurisation des installations d'accueil du public

- **la réhabilitation de l'escalier en bois** menant du camping groupe vers le théâtre de verdure est programmée pour un coût estimé à 37 000 €.
- **le remplacement du chalet d'accueil « billetterie »** présent à l'entrée du site pour un budget de 20 212,39 €. Le chalet actuel présentant une structure fragile et hébergeant du matériel de vidéo-surveillance pour l'entrée du site, il y a lieu de procéder à son remplacement.
- **l'amélioration de l'espace restauration « snack »** avec une installation électrique normalisée évaluée à 16 251,38 €, des travaux de plomberie pour un montant de 1 005,60 €, la mise en place d'une terrasse et une couverture totale pour protéger le bâtiment et créer une zone d'ombrage pour les usagers estimées à 37 713,60 €. Le coût total de réhabilitation de l'espace snack est estimé à 54 970,58 €.
- **la rénovation et l'entretien courant des bâtiments de la base de loisirs** pour un coût de 26 493,42 €.
- **d'autres travaux divers** tels que le remplacement d'une fenêtre et des éclairages dans les toilettes publiques seront réalisés pour un coût total de 3 992,76 €.

## Les équipements

- **l'équipement pour le service hébergement/restauration de matériels de cuisine** ainsi que l'acquisition de tables extérieures de pique-nique permettront d'offrir aux écoles et aux centres de vacances accueillis en séjour une prestation de qualité. Le coût total est évalué à 25 034,24 €.
- **l'acquisition de matériels nautiques et d'équipements de loisirs** tels que l'achat de cinq paddles permettant d'augmenter la capacité à 15 personnes sur l'eau, l'achat de quatre vélos électriques pour la location, des casques vélos et des kits de jeux pour les journées d'intégration ainsi que dans le cadre des festivités de « Plage82 » pour un coût total estimé à 12 516,28 €.
- **l'acquisition de matériel informatique ainsi que de l'équipement** pour les services administratif et technique de la base de loisirs pour un coût de 7 737,60 €.

## La création d'un city-park (plateau multi-sports)

- **la création d'un city park** comprenant le terrassement et le terrain multi-sports en inox entouré d'une piste d'athlétisme pour 91 715,40 €.

Cet équipement sportif de proximité permettra de favoriser et faciliter la pratique de différentes activités (football, handball, basket-ball, football brésilien, athlétisme) et sera accessible en libre accès tout au long de l'année à différents usagers tels que le tout public, les groupes scolaires, les centres de loisirs et les estivants de « Plage82 ».

La pratique de ces activités pourra être proposée de manière encadrée par les éducateurs sportifs du Département, par des associations sportives ou des comités départementaux. Des conventions d'utilisations pourront être mises en place.

Pour la valorisation de la mise à disposition de cet équipement, le coût horaire a été estimé à 2,55 € TTC.

Le Département étant labellisé « Terre de Jeux 2024 » et la base de loisirs étant centre de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, ce terrain multi-sports complétera l'offre d'équipements de la base de loisirs pour les groupes accueillis.

Pour ce projet, sous réserve de la validation par l'Assemblée départementale du plan d'investissement 2022 susvisé, conformément aux délégations octroyées au Président, une demande de subvention sera déposée auprès de l'agence nationale du sport.

Dans le cadre du financement du « programme des 5 000 équipements sportifs de proximité », édité en janvier 2022 par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ce projet de plateau multi-sports peut bénéficier d'un niveau de subvention allant de 50 % à 80 % de l'investissement.

Ce programme répond à un besoin national en investissement d'équipements sportifs sur les territoires en zones rurales et des quartiers prioritaires de la ville pour le développement d'une pratique sportive de proximité.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 décembre 2021 relative au programme d'investissement de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne en tant que centre de préparation des jeux pour favoriser l'accueil des délégations olympiques et paralympiques,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, le programme 2022 d'investissement global de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne d'un coût prévisionnel total de 567 942,68 € comprenant notamment la création d'un « plateau multi-sports » ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental 2022.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL